



Problème connu moteur PURETECH est-il un vice caché ?

Par YannApe

Bonjour,

J'ai vendu mon véhicule (Une peugeot 208 1.2 PURETECH 110 CH de 2016) en octobre 2023. L'acheteur m'a contacté m'indiquant un problème d'huile sur le véhicule

Après quelques recherches je remarque qu'effectivement des problèmes d'huile sont connus depuis plusieurs années sur le moteur 1.2 PURETECH et que plusieurs recours auprès du constructeur ont été effectués. (Mais je n'avais pas eu connaissance de ces problèmes d'huile et je n'avais pas eu de problèmes d'huile moi même)

J'avais par contre eu moi même un problème de courroie de distribution quelques mois avant la vente et la courroie avait donc été changée en garage peugeot. (ce problème est connu également par le constructeur qui préconise de changer la courroie tous les 6 ans)

J'aimerais savoir si dans ce cas précis cela est considéré comme un vice caché ?

Merci d'avance.

Cordialement.

Par Darmanie

Bonjour, allez voir votre UFC Que Choisir le plus proche peut être ?

Je nous vous apprend rien je pense en vous disant que je n'ai vu aucune action collective sur le sujet malgré les tonnes de problèmes révélés sur forum auto et You Tube. La crépine de la pompe à huile (et débris de courroie mouillée ailleurs : injecteurs huile) est bouchée la pompe va casser ou la lubrification va s'arrêter moteur va claquer.

Le plus scandaleux est évidemment que Peugeot ne fait absolument rien sur la (les).crépine(s) lors d'un changement de courroie de distribution.

Ni instructions pour ses cahiers des charges d'entretien.

Pour Peugeot je crois qu'ils prétendent que si on respecte les périodes de vidages et la qualité d'huile tout va bien. C'est douteux.

Cdt

Un ex client de Peugeot

Par YannApe

Bonjour,

J'ai trouvé quelques collectifs qui essaient d'agir ! sur le site MyLeo l'action Stellantis PureTech par exemple.

Oui effectivement peugeot m'avait confirmé que suite au changement de la courroie le véhicule ne présenterait plus aucun problème !

Je vais voir avec un avocat et, si c'est reconnu comme vice caché je ne vois pas pourquoi ça ne le serait pas pour moi également par mon vendeur...

Je vais voir un avocat prochainement.

Cordialement.